

Au Conseil Communal

De et à

1530 Payerne

Payerne, le 30.04.2025

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 03/2025

Objet : Remplacement d'un véhicule multifonctionnel pour les secteurs d'exploitation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et les Conseillers communaux,

La Commission chargée de l'études de préavis n°03/2025 : a siégé deux fois en date du 24 mars 2025 et en date du 30.04.2025 et sa composition était la suivante :

- Madame Vogt Rojas Charlotte
- Monsieur Azemi Ekrem
- Monsieur Kocher Adrian
- Monsieur Marguet Christian
- Monsieur Savary Martial
- Monsieur Vonnez Berard
- Madame Bidiville Anaïs en qualité de présidente rapportrice

Préambule :

Dans le cadre de la gestion de son parc de véhicules, la Commune de Payerne veille à assurer le bon fonctionnement et la modernisation de son matériel roulant afin de répondre efficacement aux besoins opérationnels des services communaux.

Le véhicule multifonctionnel actuellement en service, acquis en 2012, a atteint un niveau d'usure nécessitant un remplacement. Après une analyse approfondie menée par la commission des véhicules, la Municipalité propose l'acquisition d'un nouveau modèle répondant aux normes environnementales actuelles et offrant une meilleure efficacité d'utilisation.

Analyse et considérations

Le modèle proposé est un véhicule haut de gamme et de dernière génération. Sur les 47 communes recensées, seules 10 ont commandé ce nouveau modèle, dont la livraison est prévue à partir de septembre. Cela ne signifie qu'aucun véritable retour d'expérience concret n'est encore disponible à ce jour. Les 37 autres communes utilisent toujours l'ancienne version, le modèle T10. Lors de l'examen du dossier, M. Henchoz a présenté à M. Töny, chef des ateliers, une liste des communes concernées.

La garantie proposée est de deux ans, ce qui correspond aux standards actuels pour ce type de véhicule. Une extension de garantie pourrait toutefois être envisagée pour couvrir d'éventuelles

pannes majeures ou défaillances de pièces essentielles. L'entretien sera réalisé directement par le vendeur, assurant ainsi un suivi professionnel et centralisé. Le coût annuel d'entretien est estimé à environ CHF 1'000.– ; une simulation a été demandée à M. Töny afin de confirmer cette estimation.

Le personnel appelé à utiliser ce véhicule est déjà formé à sa conduite. Toutefois, lors de notre rencontre, il a été mentionné que certains conducteurs n'adoptaient pas toujours une conduite suffisamment précautionneuse, ce qui pourrait impacter l'usure du matériel.

Enfin, la formule du leasing n'a jamais été envisagée dans le cadre de la politique d'acquisition en vigueur. Cela dit, un système de leasing incluant entretien et garantie est déjà utilisé pour des véhicules lourds, et une analyse financière pourrait être menée afin d'en évaluer la pertinence pour ce type de véhicule.

Durée de vie et opportunité du remplacement

La durée de vie théorique du véhicule concerné est estimée à environ 10'000 heures d'utilisation. Toutefois, selon les informations transmises par M. le Municipal Henchoz lors de notre rencontre, ce type de véhicule est généralement remplacé dès 4'500 heures dans d'autres communes. Cette option représente la moitié de la durée de vie théorique prévue. Les raisons précises de ce seuil ne nous ont pas été expliquées, et nous ne disposons pas non plus de détails sur l'âge exact ou les conditions d'utilisation des véhicules concernés dans les autres communes.

Le véhicule actuellement en service à Payerne a déjà atteint 6'500 heures de fonctionnement, dépassant ainsi de manière significative la moyenne observée.

Selon le devis transmis, les frais de maintenance et de réparation à prévoir s'élèvent à environ CHF 11'000.–. Il serait donc techniquement envisageable de prolonger l'utilisation du Lindner 102 pour encore quelque temps sans mettre à mal les finances communales ainsi que l'exécution des tâches communales habituelles prévues. Toutefois, cette option comporte une incertitude : des pannes ou coûts imprévus restent probables, compte tenu de l'usure générale avancée du véhicule. A la demande de la commission, les coûts d'entretien de ce véhicule depuis sa mise en service se montent à 43'209.- Fr. sans les heures de travail du collaborateur de l'atelier. Ces frais d'entretien correspondent à un prix d'utilisation horaire de 6.65Fr. de l'heure, ce que la commission juge relativement très onéreux pour un véhicule de fonction communale.

Gestion du parc communal et critères de sélection :

À ce jour, aucun autre véhicule du parc communal ne nécessite un remplacement aussi onéreux à court terme. Toutefois, la balayeuse Boschung devra probablement être changée prochainement.

La commission des véhicules, composée notamment de M. Monney, M. Töny, et de M. J.-F. Bastiant, ne dispose pas d'un budget préétabli. Elle fonctionne à l'aide d'un listing et de formulaires permettant la planification des achats annuels ou futurs. La sélection du modèle repose sur un appel à soumission et sur l'évaluation des contacts régionaux. De plus, l'état des véhicules existants et les retours d'expérience d'autres communes sont pris en compte dans la prise de décision.

Le budget prévoit également une ligne pour "divers et imprévus", destinée à couvrir d'éventuels besoins additionnels, tels que l'installation d'un feu orange tournant, l'inscription du logo ou d'autres options non comprises dans l'offre initiale. Ces fonds ne sont toutefois mobilisés qu'en cas de nécessité avérée. La commission a toute fois demandé que se ne soit pas à hauteur de 5% (soit ici à 11'000.-) mais que ce soit plutôt revus à la baisse.

Justification du choix et impact financier

Aucune étude comparative approfondie avec d'autres modèles n'a été réalisée. Le choix s'est directement orienté vers un véhicule de gabarit équivalent, principalement en raison de la compatibilité avec les équipements existants. Le modèle précédent, le T10, aurait rencontré des problèmes récurrents au niveau de la boîte de vitesses, ce qui a influencé la décision d'opter pour une version plus récente et technologiquement améliorée.

Suite à notre demande d'une offre alternative pour le T10, il nous a été indiqué que la production de ce modèle a été arrêtée au profit du nouveau T15V, rendant toute comparaison commerciale directe impossible.

Quant à l'augmentation du prix d'achat, elle a d'abord été attribuée à l'inflation, sans que le préavis n'apporte de justification détaillée. Toutefois, selon les informations obtenues par la suite, cette hausse s'explique principalement par l'intégration d'un système antipollution de dernière génération (conforme à la norme EU 6C) et d'une boîte à vitesses automatique continue. Ces technologies, plus onéreuses, offrent cependant une meilleure performance et une réduction significative de l'usure mécanique.

Conclusion

Ce rapport a pour but de présenter de manière complète les éléments nécessaires à la prise de décision concernant le remplacement du véhicule multifonctionnel actuellement en service. À la suite de nombreuses discussions, la commission constate un manque important de réponses précises aux questions posées, notamment en ce qui concerne le processus de choix du modèle proposé et les alternatives envisagées.

Le choix du Reform Muli T15V s'est fait sans qu'aucune étude comparative formelle ne soit menée. Aucune autre offre concurrente (telles que Suzuki ou Iveco) n'a été documentée, ce qui empêche toute véritable mise en concurrence. Pour un achat de cette envergure, représentant un investissement de CHF 250'000.–, la commission considère qu'il est indispensable de disposer à l'avenir :

- d'un cahier des charges structuré et clair définissant les besoins fonctionnels et techniques ;
- d'un inventaire précis des besoins réels des services concernés ;
- de plusieurs offres comparatives, permettant une évaluation transparente des solutions disponibles sur le marché.

Par ailleurs, la commission recommande vivement de renforcer les consignes d'utilisation auprès des utilisateurs du véhicule. Il s'agit d'un outil de travail spécialisé, coûteux, qui doit être utilisé avec soin. Une formation ciblée, ainsi qu'un rappel des responsabilités liées à son bon usage, pourraient être bénéfiques pour garantir la longévité de l'investissement.

Enfin, au vu des devis transmis pour la remise en état du Lindner 102 (environ CHF 11'000.–) et de son état global malgré ses 6'500 heures d'utilisation, la commission estime qu'il serait envisageable de le conserver temporairement. Cette solution permettrait à la commune de prendre le temps nécessaire pour revoir et renforcer son processus d'achat, tout en évitant de précipiter une décision engageant des fonds importants, sans recul suffisant sur le modèle proposé.

Au vu de ce qui précède, à large majorité, la commission vous propose de refuser les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 03/2025 de la Municipalité du 12 février 2025 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 250'000.— pour le renouvellement et l'acquisition d'un nouveau véhicule multifonctionnel ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 250'000.— par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter à zéro la valeur de l'investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9282.2000 « Investissements divers ».

Au nom de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Anaïs Bidiville
Présidente rapportrice